



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2336

Lyon 1er - Lancement de l'opération n° 01078528 " Restauration du jardin des Chartreux et végétalisation de la contre allée du cours Général Giraud » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012 - Autorisation de signer une Convention de Transfert de Maitrise d'Ouvrage pour la végétalisation d'une partie de la contre-allée Giraud et recette d'une participation financière de la part de la Métropole de Lyon

Direction des Espaces Verts

**Rapporteur** : M. CHAPUIS Gautier

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2336 - LYON 1ER - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 01078528 " RESTAURATION DU JARDIN DES CHARTREUX ET VEGETALISATION DE LA CONTRE ALLEE DU COURS GENERAL GIRAUD » - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-2, PROGRAMME 00012 - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA VEGETALISATION D'UNE PARTIE DE LA CONTRE-ALLEE GIRAUD ET RECETTE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA PART DE LA METROPOLE DE LYON (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet «Jardin des Chartreux – Restauration et extension».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle des « Végétalisation espaces publics 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 00012.

Le jardin des Chartreux, situé au 36 cours Général Giraud à Lyon 1er, est le principal espace vert du quartier des Chartreux. Ce jardin historique ouvert au public en 1857 a été conçu par l'un des Frères Bühler. Constitué de terrasses et promenades surplombant la balme, il présente des vues remarquables en belvédère sur la Saône. Ce jardin d'une superficie de 1,5 hectare est vétuste et déconnecté de son contexte urbain. On y accède par une contre-allée stationnée et arborée, qui fait office de parking et de trottoir au sud du cours Giraud.

Cette opération vise d'une part à la restauration du jardin, pour retrouver et renforcer son rôle de jardin de proximité, d'ilot de fraîcheur, et de jardin remarquable "en belvédère". D'autre part l'opération prévoit la requalification partielle de la contre-allée Giraud sur sa partie Est, pour l'apaiser et la végétaliser, en supprimant la moitié du stationnement actuel. Enfin, l'opération inclut la création d'une bande plantée dense en bordure du jardin et de la contre-allée, sur la partie restant stationnée, jusqu'à son extrémité Ouest et l'arrêt de bus Duroc.

Le montant global de l'opération est estimé à 2 015 000 €TDC répartis ainsi :

- frais de maîtrise d'ouvrage (diagnostics, études préalables, AMO divers...) et de Maîtrise d'œuvre : 323 000 €TTC ;
- travaux : 1 692 000 €TTC.

Sur la contre-allée Cours Giraud qui appartient au domaine public Métropolitain, compte tenu de l'imbrication des compétences de la Ville et de la Métropole mobilisées, et afin de garantir la plus grande cohérence dans la conception et la réalisation du projet, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon seront liées par une Convention de Transfert de Maitrise

d'Ouvrage, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique. La réalisation de l'ensemble des études et des ouvrages sera confiée à la Ville de Lyon, maître d'ouvrage principal.

Dans le cadre de cette CTMO, le montant de l'opération sera réparti entre les deux collectivités en fonction de leurs compétences respectives.

La Ville de Lyon sollicite la participation de la Métropole de Lyon estimée à 555 000 € TDC, correspondant à la quote-part des frais de maîtrise d'ouvrage et d'études et aux travaux relevant de ses compétences.

La Ville de Lyon prend en charge un montant de 360 000 € TTC au titre de sa participation à la végétalisation de la contre-allée Giraud, correspondant à la quote-part des frais de maîtrise d'ouvrage, d'études et de travaux relevant de ses compétences.

Par ailleurs la Ville conduit et finance seule la restauration du jardin des Chartreux, pour un montant de 1 100 000 €TTC, toutes dépenses confondues.

Au total cette opération est estimée pour la Ville de Lyon à 1 460 000 €TTC, à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 « Végétalisation espaces publics 2021-2026 », programme n° 00012.

La Direction des Espaces Verts – service Aménagement et Paysages assurera la conduite de cette opération, la maîtrise d'œuvre sera confiée à une équipe pluridisciplinaire externe retenue via une procédure de marché public.

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 du Conseil municipal ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 01078528 « Restauration du jardin des Chartreux et requalification de la contre-allée Giraud » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 « Végétalisation espaces publics 2021-2026 », programme n° 00012.
- 2- M. Le Maire est autorisé à signer avec la Métropole de Lyon la Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage qui autorise le transfert provisoire de la maîtrise d'ouvrage pour la contre-allée Giraud bordant le jardin des Chartreux à la Ville de Lyon.
- 3- La prise en charge des ouvrages réalisés à ce titre pour la Métropole de Lyon est estimée à ce jour à 555 000 €TTC. Cette participation correspondra au montant

réel TTC des travaux et prestations réalisées pour le compte de la Métropole de Lyon et sera versée suivant les règles établies dans la CTMO.

- 4- Le cas échéant, la participation de la Métropole sera dégrevée des éventuelles aides financières perçues pour son compte par le maître d'ouvrage principal.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération n° 01078528 seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur l'opération n° 01078528, le programme n° 00012, AP n° 2021-2, et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23, 45 et autres, fonction 511, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
  - 2022 : 30 000 €TTC ;
  - 2023 : 390 000 €TTC ;
  - 2024 : 1 595 000 €TTC.
- 6- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, ainsi que toutes les demandes administratives nécessaires à l'opération.
- 7- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen et mécénat, auprès des partenaires concernés, y compris au titre des compétences de la Métropole mobilisées dans le cadre de la CTMO dont la participation volet 2 du PACTE métropolitain. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 8- Les recettes afférentes seront inscrites sur le budget en cours et à venir fonction 511, chapitre 45.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET